

# Règlement intérieur de la piscine

## SPÉCIFICITÉS DE LA PISCINE

Dimensions : .....m x .....m  
Profondeur : de .....m à .....m



## NUMÉROS D'URGENCE

POLICE  
17

POMPIER  
18

SAMU  
15

Afin de garantir le maximum de sécurité pour tous, de rendre votre séjour agréable et de maintenir les installations en bon état, les occupants sont priés de se conformer au règlement de la piscine et s'engagent à respecter les consignes de sécurité et d'hygiène.

### ARTICLE 1

La piscine est non surveillée et strictement réservée aux clients du gîte qui s'engagent à l'utiliser avec la vigilance et le soin attendus d'une personne raisonnable.

### ARTICLE 2

La piscine est ouverte du ..... / ..... au ..... / ..... Cependant, en fonction de la météo, ces dates peuvent évoluer.

La piscine est accessible tous les jours de ..... heures à ..... heures.

La piscine est chauffée si les conditions (température extérieure, météo...) le permettent.

### ARTICLE 3

L'accès est interdit :

- aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés d'une personne majeure et normalement vigilante qui assure leur surveillance ;
- aux personnes non aptes à utiliser seules la piscine et ses équipements dans des conditions de sécurité satisfaisante (ces personnes doivent être accompagnées et surveillées par une personne majeure normalement vigilante afin de pouvoir se baigner en toute sécurité) ;
- aux porteurs de lésions cutanées suspectes susceptibles de s'aggraver en cas de baignade ou d'exposition au chlore ;
- aux personnes en état d'ivresse ;
- aux animaux.

Il est attendu des utilisateurs un comportement adapté et respectueux et notamment :

- s'abstenir de tous propos incorrects, qui ne respecteraient pas autrui ;
- apporter un soin particulier au matériel mis à leur disposition.

### ARTICLE 4

Avant de pénétrer dans la piscine, les baigneurs doivent passer par la douche.

### ARTICLE 5

Il est interdit :

- d'utiliser des palmes ou accessoires tranchants dans le bassin (liner) ;
- de fumer et de manger sur les plages ;
- de cracher et manger du chewing-gum ;
- de crier et d'organiser des jeux violents aux abords et dans la piscine ;
- de courir, de plonger et de se pousser sur les plages ;
- de jeter ou pousser quelqu'un dans l'eau ;
- d'utiliser du savon ou tout autre produit similaire dans le bassin ;
- de jeter des objets, des cailloux ou tout autre objet dans le bassin ;
- d'uriner dans l'eau ;
- d'ouvrir les skimmers et de pénétrer dans le local technique ;
- de suspendre les serviettes et shorts de bain sur les barrières de sécurité.

### ARTICLE 6

Le mobilier de jardin et de plage à votre disposition autour de la piscine et dans le préau est sous la responsabilité des utilisateurs qui devront prendre toutes les dispositions et précautions afin de le conserver en bon état.

### ARTICLE 7

Le propriétaire de l'hébergement ne peut être tenu responsable d'incidents ou d'accidents survenus à la suite du non-respect du présent règlement ou de tout comportement imprudent de la part des utilisateurs.

### ARTICLE 8

Les usagers sont pécuniairement responsables de toutes les dégradations qui pourraient être causées aux installations, matériels, et aménagements, dont les frais de réparation pourront leur être facturés.

### ARTICLE 9

Les utilisateurs de la piscine acceptent le présent règlement. Tout manquement au présent règlement peut être constitutif d'un manquement aux conditions du contrat de location et justifier sa résiliation.